

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2025

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|---|--------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 septembre 2025 | Page 2 |
| 3. | Convention territoriale globale : deux avenants 2025 | Pages 2 à 3 |
| 4. | Convention territoriale globale : convention de soutien à Loisirs Pluriel de Cholet | Page 3 |
| 5. | SIEML : rénovation de l'éclairage public place centrale | Pages 3 à 5 |
| 6. | Personnel : contrat collectif complémentaire santé, mandat au centre de gestion | Page 5 |
| 7. | Personnel : convention CDG pour une inspection en santé et sécurité au travail | Page 5 |
| 8. | Itinérances : convention pour un spectacle le 10 mars 2026 | Page 5 |
| 9. | Cholet Agglomération : rapport d'activité 2024 | Pages 6 à 14 |
| 10. | Compte-rendu des commissions | Page 15 |
| 11. | Calendrier | Page 16 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 26 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Chantal RIPOCHE (donne pouvoir à Claudia THARREAU), Laurence TISSEROND (donne pouvoir à Dominique COUSIN), Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD (donne pouvoir à Nadine BOURCIER), Céline FROGER (donne pouvoir à Claire BIMIER), Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Laetitia COULONNIER, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Olivier BACLE.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** monsieur Olivier BACLE secrétaire de séance.

2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025

3 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : DEUX AVENANTS 2025

3-1 : réactualisation des équipements partenaires :

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028, signée en 2024 par l'Agglomération, ses communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF), est un document cadre qui définit les enjeux et les priorités d'action sur le territoire dans le domaine social, en partenariat avec la CAF. Au-delà du plan d'action, l'annexe 2 à la convention précise les équipements qui bénéficient d'un financement de la part des collectivités au titre de leurs compétences.

En 2025, la prise en compte de l'activité de la Ludothèque du Choletais, le changement de gestionnaire pour l'activité de loisirs 8-11 ans pour le territoire du Vihiersois (équipement devenu communal) et le rattachement de Loisirs Pluriel (Cholet) à l'ADAPEI LA, entraînent une modification de l'annexe 2, sans conséquence sur le reste des engagements pris dans la CTG.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 à la CTG, à conclure avec la CAF de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération et l'ensemble de ses communes membres, s'appliquant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

3-2 : Avenant à la convention de coopération intercommunale :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024-2028 (CTG), les élus ont défini des moyens humains visant à coordonner la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle intercommunale et sectorielle par la conclusion d'une convention de coopération intercommunale.

Cette dernière vient ainsi préciser le déploiement des chargés de coopération sectorielle sur le territoire de l'Agglomération, leurs missions et leur mode de financement.

Compte-tenu de la mutualisation du personnel entre Cholet Agglomération et la Ville de Cholet, il s'avère nécessaire d'apporter des compléments d'information pour permettre la bonne mise en œuvre de l'équilibre financier initialement prévu.

L'avenant n° 1 vient préciser :

1) la double fonction de la Ville de Cholet dans cette convention, identifiée en tant que :

- co-financeur des postes de chargés de coopération sectorielle, au même titre que les autres communes du territoire communautaire,

- employeur fonctionnel d'un chargé de coopération sectorielle.

2) le calendrier de versement du financement en année N+1, en raison des mécanismes de facturation liés à la mutualisation du personnel entre la ville de Cholet et l'Agglomération.

Il n'y a aucune incidence pour la commune de Saint-Léger-sous-Cholet.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 à la convention de coopération intercommunale, à conclure avec la CAF de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération et l'ensemble de ses communes membres.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

4 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : CONVENTION DE SOUTIEN A LOISIRS PLURIEL DE CHOLET

Dans le cadre de la CTG et de la volonté politique de porter la thématique du handicap comme priorité, ainsi que le souhait de solidarité intercommunale exprimé envers les associations de loisirs adaptés, les 26 communes de l'Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales ont souhaité collaborer en partenariat avec l'établissement Loisirs Pluriel de Cholet. Cet organisme a récemment intégré l'association ADAPEI LA. La convention proposée a pour objet de définir avec l'association ADAPEI LA, les modalités de partenariat pour l'accueil prioritaire des familles des communes signataires et la contribution de l'association aux événements liés au handicap et à la parentalité sur Cholet Agglomération.

Par cette convention, la commune s'engage, aux côtés de l'ensemble des communes de l'Agglomération, à apporter une contribution financière annuelle aux ressources de l'association, de 702 € jusqu'en 2028 inclus. Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce projet de convention et de donner délégation à monsieur le maire pour la signer.

► Décision du Conseil Municipal

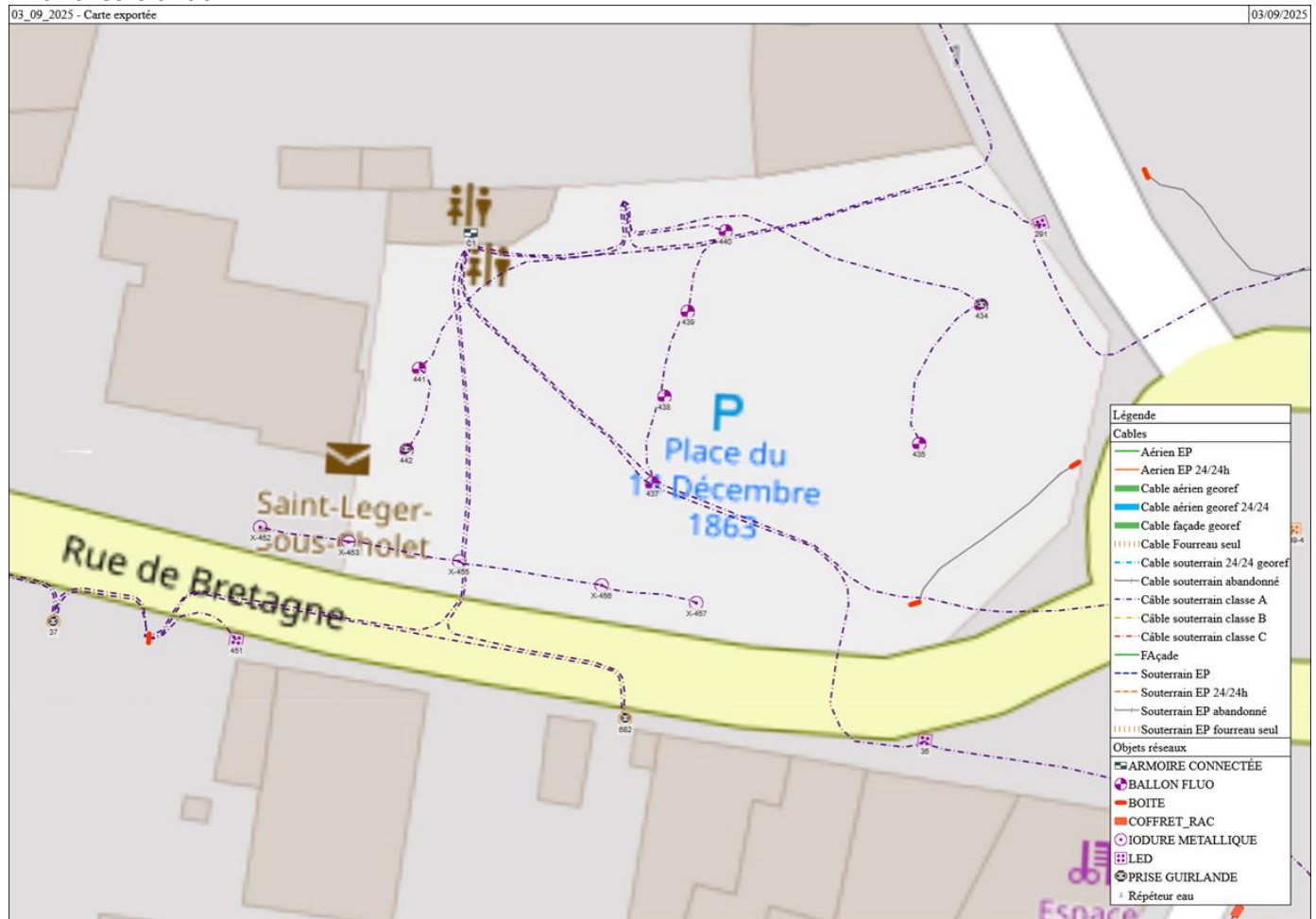
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

5 – SIEML : RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACE CENTRALE

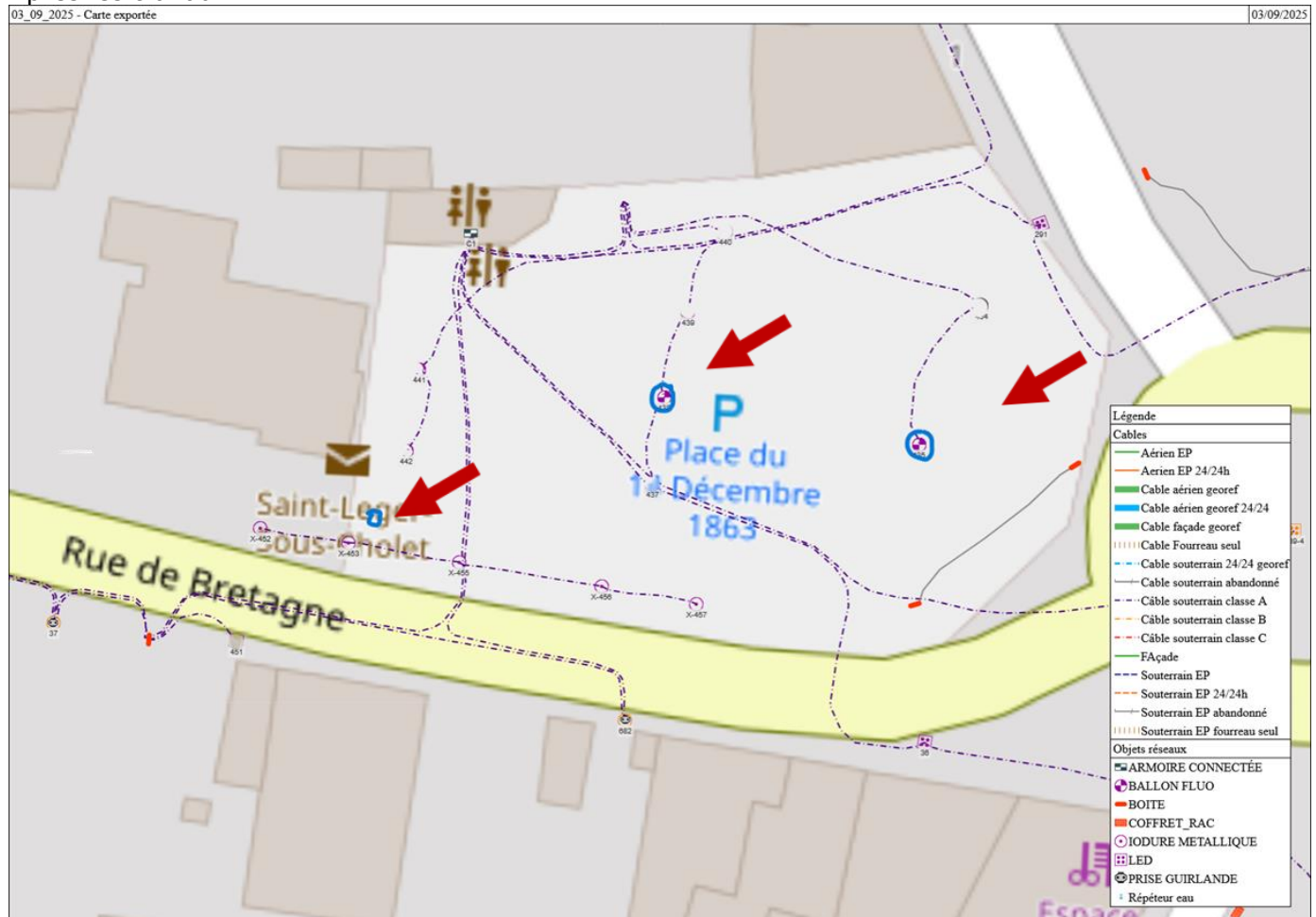
Dans le cadre de l'aménagement de la place centrale (place du 14 décembre 1863), la première phase consiste à changer l'ensemble de l'éclairage public, en complément de celui du rond-point déjà modifié il y a quelques années.

Les totems le long des trottoirs vont tous être déconnectés. Les autres mâts existants vont être remplacés par une colonne à proximité du 2 rue de Bretagne (MAM), un mât aiguille avec 3 spots en position centrale et un mât classique près du rond-point.

Avant les travaux :



Après les travaux :



L'ensemble de ces travaux est chiffré par le SIEMML à 19898,44 €, soit 12933,99 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces travaux.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

6 – PERSONNEL : CONTRAT COLLECTIF COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, MANDAT AU CENTRE DE GESTION

Sujet reporté.

7 – PERSONNEL : CONVENTION CENTRE DE GESTION POUR UNE INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un décret du 10 juin 1985 dispose que chaque employeur territorial doit désigner un Agent Chargé d'assurer la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Il est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels, et de faire des propositions d'amélioration.

Le Centre De Gestion de Maine-et-Loire met déjà à disposition ce service (coût compris dans la cotisation obligatoire).

Il est envisagé dans un premier temps de le faire intervenir pour les services techniques.

Il est demandé au conseil d'autoriser monsieur le maire à passer convention avec le CDG49 pour l'intervention de l'ACFI.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

8 – ITINÉRANCES : CONVENTION POUR UN SPECTACLE LE 10 MARS 2026

Dans le cadre de la saison culturelle Itinérances 2025 – 2026, Cholet Agglomération et la commune organisent le spectacle « Bouche Bée », le vendredi 20 mars 2026 à 20h00, salle de la Prairie.

Il est demandé au conseil d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition gratuite de la salle en faveur de Cholet Agglomération.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Les chiffres clés

LE TERRITOIRE

Superficie

788 km²



Population totale

107 845
habitants

source : INSEE RP2022



LES EFFECTIFS

Nombre total d'emplois : 1 807

Emplois permanents

Cholet
Agglomération

1 299



CIAS

285

Emplois non permanents

Cholet
Agglomération

176



CIAS

47

Taux emploi de travailleurs handicapés



Cholet Agglomération et CIAS

9,92 %

LE BUDGET

Dépenses réelles :

155,34 millions €

dont

Fonctionnement : 123,92 millions €

Investissement : 31,42 millions €

Recettes réelles :

179,88 millions €

dont

Fonctionnement : 141,98 millions €

Investissement : 37,90 millions €

Capacité
d'autofinancement
brute

18,07 M€

Taux d'épargne brute

12,73 %

LES MARCHÉS

Montant total des marchés
passés par Cholet Agglomération

33,7 M€ HT

dont

18,5 millions d'euros HT
de travaux publics



60,7 %

d'entreprises locales
pour les marchés liés au secteur du BTP

Le volume financier des marchés attribués
et exécutés en 2024 a sensiblement augmenté
par rapport aux années précédentes, témoignant
de la dynamique de projets.

LA DETTE

La capacité de désendettement (Encours de dette / Épargne brute) exprime le nombre d'années nécessaires à Cholet Agglomération pour rembourser son stock de dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

3,11 années ⁽²⁰²⁴⁾

Au niveau national, la capacité de désendettement des groupements de communes à fiscalité propre est de **4,6 années**.

L'endettement par habitant représente le stock de dette de l'Agglomération au 31 décembre 2024, rapporté au nombre d'habitants.

522 €

PÔLE SOLIDARITÉ & SERVICE À LA POPULATION

Action sociale

RELAIS PETITE ENFANCE

I Objectifs et missions

- Informer les familles sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire.
- Favoriser la mise en relation parents / professionnels.
- Informer les familles en matière de droit du travail et orientation vers des interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques (sensibilisation au rôle d'employeur).
- Informer les professionnels de l'accueil individuel sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.
- Informer les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre.
- Informer les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la Petite Enfance.

I Les activités en 2024

- Pérennisation de lieux d'échanges et rencontres ouverts aux parents, aux professionnels et aux enfants (Matinées Éveil et Rencontres, soirées d'échanges thématiques, semaines petite enfance, conférences).
- Mise en place du Pôle Petite Enfance, guichet d'information sur les modes d'accueil existants sur le territoire de la ville.

Action gérontologique / Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

DOMICILE

I Objectifs et missions

- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans en leur proposant un hébergement en résidence autonomie ainsi que de bénéficier du service d'aide et d'accompagnement à domicile Adomi Facil.
- Accueillir à la journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée au sein de l'accueil de jour Les Magnolias afin de participer notamment au répit de l'aidant.
- Accueillir des seniors au sein des maisons d'animation dans le but de maintenir le lien social.

I Les activités en 2024

Adomi Facil

- Distribution aux usagers de cartes de vœux réalisées par les écoles du Choletais.
- Conventionnement avec la CARSAT.
- Organisation d'un déjeuner de Noël à l'attention des agents.
- Participation au Carrefour de l'Orientation et au Forum pour l'Emploi.

ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

I Objectifs et missions

- Collecter, classer et conserver l'ensemble des documents, produits ou reçus par tous les services de l'Agglomération, dans l'exercice de leur activité.
- Favoriser la mise en valeur et la communication des documents, au plus grand nombre, dans le respect des règles de communicabilité.

Le service des Archives organise ses missions autour de trois grands axes :

- Enrichir les collections des Archives communautaires ;
- Classer, conserver et préserver le patrimoine écrit ;
- Valoriser et faire rayonner les archives sur le territoire de l'Agglomération.

Éducation

CAMPUS CONNECTÉ DE CHOLET

I Objectifs et missions

- Accompagner les étudiants poursuivant des études en distanciel dans l'enseignement supérieur dans un cadre collectif et convivial.
- Rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires.
- Élargir les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.
- Préserver l'égalité des chances.

I Les activités en 2024

- Accueil et suivi de 15 étudiants.
- Mise en place d'une offre d'ateliers :
 - 5 ateliers en langue anglaise ;
 - 3 ateliers méthodologiques : organiser son planning de travail, prendre des notes, retravailler ses notes.
- Participation au Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise.

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bâtiments

CONDUITE D'OPÉRATIONS

I Objectifs et missions

- Assurer la conduite des opérations structurantes de construction, de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments communautaires.
- S'assurer du respect du programme, du planning et du budget pour chaque opération structurante confiée en maîtrise d'œuvre externe (architectes).
- Coordonner les différents acteurs du projet.

I Les activités en 2024

- Concours d'architecte pour le projet du Palais des Sports.
- Démarrage des études de conception (phase APS - avant-projet sommaire) du Palais des Sports.

Aménagement

URBANISME ET HABITAT

I Objectifs et missions

- Mettre en œuvre les orientations inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).
- Modifier, lorsque cela est nécessaire, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Cholet Agglomération d'ici l'approbation du PLUi-H.
- Mettre en œuvre des actions visant à redynamiser le centre-ville de Cholet et les 22 centres-bourgs des 14 autres communes de Cholet Agglomération.
- Accompagner les communes dans leurs projets de logements (parc privé et parc public).
- Élaborer, animer, et mettre en œuvre la politique de l'habitat du territoire.
- Répondre aux habitants du territoire sur leurs problématiques "Habitat".

Voirie et Espaces publics

GESTION VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

I Objectifs et missions

- Mener la mise en œuvre de l'accessibilité des quais bus pour le compte des Transports Publics du Choletais.
- Entretenir les voiries communautaires y compris des fossés, des haies et des accotements en zones rurales et en zones économiques.
- Gérer les interventions sur les voiries de l'agglomération et leur suivi administratif.
- Gérer la pose et l'entretien du mobilier urbain destiné au transport public et aux modes de déplacements doux.

Patrimoine / Foncier

I Objectifs et missions

- Piloter les dossiers de maîtrise foncière : acquisitions, cessions, création de droits réels sur le domaine intercommunal, préemptions, expropriations, servitudes, Obligations Réelles Environnementales (ORE), désaffectation, déclassement.
- Mener les négociations nécessaires aux acquisitions foncières requises pour les projets de l'Agglomération.
- Élaborer les actes administratifs (délibérations, compromis, actes de vente, baux, etc.) et assurer leur suivi (enregistrement, etc.).
- Gérer le parc immobilier de l'Agglomération : locations et mises à disposition des immeubles bâtis et non bâtis, gestion des réserves foncières.
- Gérer les préemptions en assurant le suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) en zones économiques et des ventes avec préemption SAFER.

PÔLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Environnement

EAU POTABLE ET ESPACES NATURELS

I Objectifs et missions

- Assurer l'exercice du service public d'eau potable par Cholet Agglomération :
 - suivi de l'exploitation réalisée par le concessionnaire EAU DE CHOLET Veolia ;
 - suivi du patrimoine du service : 46 000 branchements, 1 700 km de canalisations, 12 châteaux d'eau, deux usines de production d'eau potable, deux barrages, deux sites de captage dont un captage d'eau souterraine et 146 ha de terres agricoles en bail à clauses environnementales ;
 - conduite des études stratégiques et pilotage des travaux pour les nouveaux ouvrages et le renouvellement ;
 - entretien et suivi des sites de captages : lacs-réservoirs de Ribou et Verdon (sites reconnus Espaces Naturels Sensibles) et champ captant de La Rucette ;
 - animation des programmes de protection de la ressource en eau pour la reconquête de la qualité de l'eau.
- Mener à bien la protection des espaces naturels d'intérêt communautaire à savoir, les étangs des Noues, de Péronne et de la Godinière ainsi que la Lande du Chêne-Rond :
 - entretien des sites permettant la protection de la biodiversité et les différents usages ;
 - suivi du patrimoine et pilotage des travaux correspondants (barrages, aménagements et sentiers, panneaux d'informations, etc.) ;
 - actions de promotion et d'animation sur les sites.
- Suivre l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transférée aux structures de bassin sur les bassins versants qui couvrent Cholet Agglomération :

GESTION DES DÉCHETS

I Objectifs et missions

- Prévenir la production et la nocivité des déchets, ainsi que collecter puis traiter les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du territoire en les valorisant au maximum.
- Sécuriser et optimiser les tournées de collecte en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire (PaP et PAV).
- Améliorer la qualité et optimiser le coût du service.
- Harmoniser le fonctionnement des déchèteries sur le territoire et mettre en œuvre le programme de construction de nouvelles déchèteries.
- Augmenter le réemploi et la valorisation et réduire à la source les déchets.
- Développer et pérenniser la gestion des biodéchets.

Développement économique

DÉVELOPPEMENT ET PROSPECTION

I Objectifs et missions

- Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et d'implantation.
- Accompagner les porteurs de projets dans la création ou la reprise d'entreprises.
- Coordonner et mobiliser les dispositifs publics en faveur du développement économique.
- Animation de la filière du numérique sur le territoire.

PÔLE RESSOURCES

Ressources humaines

PRÉVENTION, SANTÉ AU TRAVAIL

I Objectifs et missions

- Conseiller la Collectivité dans la mise en œuvre d'une politique de prévention, d'évaluation des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail et de maintien dans l'emploi.
- Contribuer au maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.
- Conseiller, orienter et accompagner les agents en difficulté (dossier RQTH, informations sur les droits, dossier de demandes d'aides financières, etc.).
- Piloter la démarche sur les Risques Psychosociaux et accompagner les agents en situation de souffrance au travail.

AUTRES SERVICES & ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Cholet Sports Loisirs

I Objectifs et missions

- Accueillir les enfants des écoles élémentaires, publiques et privées de Cholet Agglomération, pour qu'ils reçoivent un enseignement des activités sportives de plein air dans le cadre des classes vertes, de la natation, du patinage sur glace, du golf et de toute activité mise en œuvre dans un champ pédagogique.
- Accueillir le public.
- Accueillir les clubs sportifs et associations.
- Animer les pratiques sportives et de loisirs avec 5 équipements : le complexe sportif Glisséo (patinoires, piscines et fitness), le Golf, le Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA), le Parc des Expositions de la Meilleraie à Cholet et le Centre aqualudique Lysséo (Vihiers).
- Assurer la gestion des 5 grands équipements sportifs et de loisirs financés par Cholet Agglomération.

10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

-Les travaux pour la chaudière bois de la mairie se terminent. Les essais de mise en service sont prévus lundi 6 octobre.

Vie sociale :

-325 enfants scolarisés cette année dans les 2 écoles (- 23 par rapport à l'an dernier) : 207 à l'école publique des Bois (-8), 118 à l'école privée St Charles (-15).

-Restaurant scolaire : 324 inscrits cette année. La fréquentation en septembre oscille entre 250 et 290 enfants par jour.

-Périscolaire : petite baisse des effectifs due là également à la baisse des naissances.

-Centre de loisirs : 2 camps ont été organisés cet été : un sur le cirque et un autre au festival du jeux à Poitiers. Ils ont bien fonctionnés.

-Soutien de l'évènement "Octobre Rose" par la commune : des affiches de prévention ont été déposées dans les principaux lieux publics.

Vie associative et communication :

-Vide-grenier Les Amis de Léo le dimanche 5 octobre rue de la Vendée.

-Fête du boudin le dimanche 19 octobre. Toutes les animations se font à la salle des fêtes sauf la vente de boudins parking Modema. Le marché dominical est exceptionnellement installé sur le parking de la salle de la Prairie ce dimanche-là.

-Des carte de fidélité du marché seront distribuées à partir de dimanche prochain pour récompenser les achats auprès des exposants.

-La course du 21 septembre "Les Foulées à cœur Léger" a réuni 250 participants.

-Nouvelle association "Le Dé'fouloir" sur les jeux.

-Accueil des nouveaux St-Légeois samedi 11 octobre à 11h30 à la mairie (ou au pôle culturel en fonction de la météo).

-CME du 29 septembre :

-le soutien à l'action solidaire pour l'association saint-légeoise "Nana ambassadrice d'espoir" pour acheter du matériel aux enfants handicapés et pour soutenir leur famille. 2 étudiantes du lycée La Providence ont accompagné les jeunes élus.

-Retour sur la fête des CM en juillet dernier : "pizza partie"

-Projet de bancs de l'amitié dans les cours d'écoles pour rompre l'isolement de certains enfants.

-Préparation du projet de la lettre au Père Noël.

11 – CALENDRIER

		OCTOBRE	
Dimanche	5	Vide-grenier des Amis de Léo	Toute la journée (rue de la Vendée)
Lundi	6	Bureau CA	18h00
Lundi	6	Commission cadre de vie	20h00
Samedi	11	Accueil des nouveaux Saint-Légeois	11h30 (parc mairie ou pôle)
Lundi	13	Commision vie sociale	18h15
Mardi	14	Commission vie associative et communication	20h00
Vendredi	17	Broyage des végétaux	13h30-16h30 (déchèterie)
Dimanche	19	Fête du boudin	Toute la journée (salle de la Prairie)
Lundi	20	Conseil CA	18h30
Mardi	21	Commission intercommunalité	19h45

		NOVEMBRE	
Lundi	3	Bureau Cholet Agglomération	18h00
Lundi	3	Commission Cadre de Vie	20h00
Mardi	4	Commission Intercommunalité	19h45
Jeudi	6	Conseil Municipal	20h00
Samedi	8	Visites des bâtiments	9h00
Lundi	10	Commission vie Sociale	18h15
Mardi	11	Cérémonie commémorative du 11 novembre. Rassemblement au monument aux morts de St Léger	10h00
Samedi	15	Visites des bâtiments et voirie	9h00
Lundi	17	Conseil Cholet Agglomération	18h30
Mardi	18	Commission Vie Associative et Communication	20h00
Samedi	22	Repas des aînés (salle de la Prairie)	à partir de 12h00
Samedi	29	Visites des bâtiments	9h00
Samedi	29	CME	10h30

A noter : Élections municipales les 15 et 22 mars 2026